

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-505 DU 26 NOVEMBRE 2001

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU
Ministre de la Communication et de la
Promotion des Technologies Nouvelles de
l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant
GNACADJA, Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

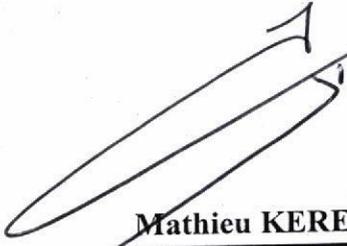
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Lundi 26 Novembre 2001, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 novembre 2001

Le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - HAAC2 - PM 4 - MEHU 4 - MAEC 4 -
SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.